

Plan Local d'Urbanisme

P.L.U.

COMMUNE de SIROS

2a

P.A.D.D.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

DOSSIER D'APPROBATION

*Carte communale approuvée le 18 mai 1983.
POS partiel approuvé en 1988.*

P.L.U.	PRESCRIT le	P.A.D.D. débat le	PROJET ARRETE le	ENQUETE PUBLIQUE	APPROUVE le
REVISION POS ELABORATION PLU	29 juin 2004	6 novembre 2006	20 juillet 2007	Du 26 novembre au 26 décembre 2007	
Etudié par : A. Vanel-Duluc- architecte-urbaniste – 64100 BAYONNE « ZEPHIR Environnement » -- C. Barroso - 40530 LABENNE			Conduite d'étude: Communauté de Communes du Mieu de Béarn		

NOTE DE PRESENTATION DU P.A.D.D.

après le débat du 6 novembre 2006 au Conseil municipal

Le Projet d'Aménagement de Développement Durable de la commune de SIROS repose sur quatre grandes lignes :

I. Maintenir la qualité de vie

Réaliser des liaisons « douces » - renforcer la sécurité routière –

Intégrer dans le cadre de l'urbanisation des projets de développement intégrant les problématiques de stationnements, de loisirs, de cheminement piétonniers et de cyclistes, d'accès aux services publics et à la saligue.

- Des places de parking en nombre suffisant permettront d'éviter le stationnement aux bords des voies.
- Des espaces « loisirs » de type place, aires de jeux seront prévues afin de favoriser les contacts entre les habitants et maintenir une animation.
- Le cadre rural de la commune favorise le déplacement piétonnier et cycliste. Des sentiers seront prévus entre les différents quartiers et les lieux d'activité comme l'école, la maison pour tous, le stade mais aussi vers la saligue.

Toute la circulation transite par une voie principale très resserrée au centre bourg. Une campagne sur la sécurité routière menée en février 2005 a dénombré le passage de 640 véhicules/jour avec une pointe très forte entre 7h30 et 9 h. La création d'une nouvelle voie doit permettre le contournement du centre bourg tout en s'intégrant au mieux au paysage afin de favoriser l'esprit d'appartenance au village.

Favoriser la diversité de la population et sa mixité sociale- volonté de développement mesuré et adapté

Aujourd'hui toutes les tranches d'âge sont représentées ainsi que toutes les catégories socioprofessionnelles. La majorité de la population est propriétaire de sa maison. Il y a un risque de vieillissement de la population, de départ des jeunes sirosiens ne pouvant pas accéder à la propriété et de transformation en zone résidentielle compte tenu de la pression foncière comme toute l'agglomération paloise.

Le maintien de jeunes sirosiens qui le souhaitent, l'accueil de nouveaux arrivants, de familles aux revenus modestes permettra de maintenir la mixité sociale. Ce pendant l'absence de services de proximité et moyens de transports collectifs ne permettra l'installation de familles défavorisées. Ce sont donc plutôt des logements de type « aidés », de logements locatifs, de taille adaptée qui seront préconisés.

L'évolution démographique de la commune doit être maîtrisée sur les années à venir afin de favoriser la meilleure intégration des nouveaux arrivants.

II. Valoriser les espaces naturels

La particularité de la situation géographique de SIROS doit être prise en compte. Le territoire de SIROS est constitué de 104 ha de bois et saligue (dont 92 ha appartiennent à la commune). Cet espace est considéré par les sirosiens comme un véritable patrimoine culturel et environnemental.

La présence du Plan de Prévention de Risque inondation sur les 2/3 tiers du territoire communal est pénalisante sur l'occupation du sol et nécessite des efforts particuliers en matière de prévention du risque (information des populations, plan de sauvegarde, réalisation d'ouvrages de protection...). Les démarches entreprises se situent dans l'esprit de favoriser « une culture du risque ». La proximité du Gave constitue une image identitaire pour les sirosiens. Cette situation particulière peut être un élément positif dans la démarche de respect de l'environnement.

Le risque inondation doit être un atout majeur en matière de respect de l'environnement pour les années à venir en garantissant le maintien de l'espace concerné dans son état naturel.

Le territoire de la commune est ouvert au sud sur un espace naturel « la saligue » très apprécié de tous. Au-delà d'un patrimoine culturel, c'est aussi un lieu partagé pour le loisir (chasse, pêche, promenades pédestres, cavalières...) et aussi un lieu d'exploitation forestière mesurée. Des sentiers de randonnées sont intégrés dans le cadre du Plan Local de Randonnées.

L'entretien et la mise en valeur des espaces naturels doivent être intégrés dans les perspectives à venir (entretien et développement de sentiers, reboisement, campagne de protection de l'environnement et de lutte contre les dépôts sauvages, réglementation de la circulation...).

Le paysage est également marqué par la présence du Canal des moulins. Il constitue une limite naturelle intéressante. Il y a lieu d'imaginer les aménagements nécessaires permettant sa remise en eau.

III. Conserver le caractère rural

L'activité agricole est incluse dans l'image actuelle de la commune. La volonté du conseil municipal est de ne pas fragiliser cette activité tant qu'elle se maintiendra. En raison de son rôle économique, paysager et humain, l'activité agricole sera sauvegardée tant qu'il y aura volonté des agriculteurs d'exercer.

Tout aménagement du territoire intégrera ce maintien et favorisera la meilleure cohabitation avec l'arrivée de nouvelles populations (aménagement des voies, accès aux terres agricoles, écran de verdure...).

Des activités nouvelles de type culture biologique, activité équestre, d'élevage adapté... doivent pouvoir prendre la relève si la volonté existe.

IV. Adapter les équipements publics

Le diagnostic fait apparaître une priorité en matière d'aménagement :

ASSAINISSEMENT - Le système de traitements des effluents doit évoluer pour traiter des volumes plus importants liés à l'augmentation des populations.

Ce dispositif relève de la responsabilité d'un Syndicat Intercommunal du Val de l'Ousse. Un nouveau dispositif doit être réalisé dans un très proche avenir en raison de cette augmentation démographique prévue et de la vétusté de l'ouvrage. Une étude sur le dimensionnement du dispositif à prévoir est en cours de réalisation.

Par ailleurs, l'évolution démographique de nos communes doit prévoir l'évolution des équipements publics à hauteur des besoins tant dans le domaine scolaire que dans les domaines social, culturel et sportif.

SCOLAIRE - le regroupement pédagogique intercommunal accueille les élèves des communes de SIROS et D'AUSSEVIELLE. L'évolution prévisible des effectifs nous conduit à prévoir, en concertation avec la commune d'AUSSEVIELLE, l'extension des locaux mais aussi des services annexes de la garderie, de la salle informatique et éventuellement l'aménagement d'un service de restauration.

SOCIAL le vieillissement de la population, la venue de publics jeunes, nous amènera à moyen terme à faciliter l'accès vers des dispositifs sociaux ou éducatifs complémentaires à ceux existants ou à créer (CLSH, lieu d'accueil de personnes âgées...).

CULTUREL - le village de SIROS est fortement marqué par un événement annuel le Festival de SIROS. Le cœur du centre bourg est dédié à l'installation de cette manifestation. Il y a une certaine légitimité que la commune de SIROS se sente directement concernée par tout projet de création d'un lieu culturel chargé de la transmission de la culture béarnaise qui trouverait jour à moyen terme.

SPORTIF – comme les autres installations, celles-ci devront croître avec l'évolution de la population à partir de «l'existant».